

Bonjour,

Vous avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet de Centrale photovoltaïque au sol de 0,993 MWc à Aigremont (30) sur une surface de 29428 m².

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier.

Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

- **Sensibilité écologique**

Votre projet est situé :

- à environ 100 mètres du PNA (zonage restreint) de la Cistude d'Europe ;
- environ 1,5 km du PNA l'Outarde (domaine vitale restreint) ;
- dans le zonage large des chiroptères, de la Pie grièche méridionale et de la Pie grièche tête rouge ;
- dans le domaine du Parus major Linnaeus et du Pinson des arbres ;
- concerné par l'Himantoglossum robertianum ;
- à environ 1,2 km du zonage large du Lézard Ocellé ;

Merci de proposer des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur toute espèce pouvant se trouver sur le site.

- **Risques naturels**

Dans une zone tampon de l'Obligation Légale de Débroussaillage Occitanie (identifiant 030_042024_003245) du 01/04/24.

Merci de prendre en compte cette obligation.

- **Raccordement**

Les modalités de raccordement au réseau général électrique doivent être précisées : cartographier le tracé prévu, indiquer où et comment le projet se raccorde au réseau général. Décrire et évaluer les impacts (naturalistes, paysagers, traversée de cours d'eau...) des travaux nécessaires au raccordement du projet. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante du projet et leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte.

- **Usage du sol**

Donner plus de précisions sur la hauteur minimal en cas de reprise de l'activité agricole. En effet, votre projet va occuper pendant 30 ans des sols ayant un indice de multifonctionnalité faisant partir des plus élevés en Occitanie (plus de 75%) et un service de production très élevé (5/6) ;

Cordialement,

Service instructeur de l'autorité environnementale